
à l'attention de Mme FAYSSE, Commissaire Enquêteur

Raymond Jalouzot <rjalouzot@orange.fr>

jeudi 27 avril 2017 à 14:06

À : plu-grand-fougeray@orange.fr

Madame,

Après avoir consulté le plan d'inventaire des zones humides, je ne comprends pas pourquoi certaines parcelles sont classées non constructibles.

En ce qui me concerne, les parcelles AB 695 et 699 figurent comme non constructibles alors que leurs caractéristiques (proximité de la route et ruisseau busé) me semblent les mêmes que d'autres situées en aval (89 et 330 par exemple) qui figurent comme constructibles.

Par ailleurs, une conduite d'assainissement traverse les parcelles 696 et 91 mais ne figurent sur aucun plan.

J'espère pouvoir vous en entretenir lors de votre permanence du 12 mai.

Sincères salutations.

R. Jalouzot
14 rue de la Madeleine 35390 Grand Fougeray
rjalouzot@orange.fr